|  |
| --- |
| **C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpgDeuxième dialogue web du GCDT sur la CMDT**  **30 avril 2020, organisation en ligne** |
|  |
| **Deuxième dialogue web du GCDT sur la CMDT** |
| **Date: 24 avril 2020** |
| **Titre: Document d'information** |
|  |

Considérations générales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) est organisée tous les quatre ans et vise à définir le programme du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) en matière de développement. En outre, la CMDT constitue une occasion unique pour la communauté internationale de se réunir et de débattre de l'avenir du secteur des TIC et de sa contribution au développement socio-économique.

Le 24 mars 2020, le BDT a organisé son premier [dialogue web sur la CMDT](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG25/default.aspx), à l'occasion duquel les participants ont pu tenir un débat et présenter leurs idées sur la manière d'améliorer l'efficacité de la CMDT-21. Bien que, compte tenu des circonstances, les membres n'aient pas été en mesure de se réunir physiquement, plus de 200 participants ont pris une part active aux discussions.

Afin de poursuivre les travaux menés dans le cadre de ce premier dialogue, les membres sont invités à se réunir de nouveau le 30 avril 2020. À cette occasion, ils sont invités à examiner des propositions concrètes pour améliorer le processus de préparation, le format et le contenu de la conférence.

Ce document d'information a pour objet de faciliter les discussions et n'a pas vocation à être exhaustif. Les résultats de ce deuxième dialogue sur le web constitueront une contribution importante au processus de préparation et de planification et seront examinés par le GCDT à sa session de juin.

|  |
| --- |
| Thème 1: Processus préparatoire |

| Propositions | Dispositions/Observations pertinentes du point de vue juridique ou sur le plan des procédures |
| --- | --- |
| **1.1** L'UIT pourrait mettre en place un processus interrégional de préparation à la conférence de manière formelle. Ces réunions de préparation interrégionales (RPI) auraient pour but de faciliter l'obtention d'un accord entre les régions sur des questions essentielles avant la conférence. Trois réunions de ce type pourraient être organisées, à raison d'une réunion après les deuxième, quatrième et sixième réunions préparatoires régionales. | Au titre de la Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, le Directeur du BDT est chargé d'organiser une réunion préparatoire par région, pour chacune des six régions (si la région concernée estime que cela est pertinent). |
| **1.2** Le Bureau pourrait fournir des conseils et un appui aux organisations régionales de télécommunications dans leurs travaux préparatoires en vue de la conférence, tout en respectant leur indépendance. Dans ce contexte, le Bureau pourrait informer les organisations régionales de télécommunication des résultats du processus de rationalisation entrepris par le GCDT et proposer des modifications de forme à apporter aux Résolutions, le cas échéant. |  |

|  |
| --- |
| Thème 2: Contenu et structure |

|  |  |
| --- | --- |
| Propositions | Dispositions/Observations pertinentes du point de vue juridique ou sur le plan des procédures |
| **2.1** Les principales discussions menées dans le cadre de la CMDT pourraient être axées sur la façon de résoudre les problèmes de développement identifiés durant le processus préparatoire et de trouver un financement à cet égard. Il conviendrait d'établir un lien entre toutes les mesures approuvées et le budget existant de l'UIT-D ou les engagements pris avant ou pendant la conférence. | Les responsabilités de la CMDT sont établies à l'article 22 de la Constitution de l'UIT et à l'article 16 de la Convention de l'UIT.  La Section 1 de la Résolution 1 porte sur la structure de la CMDT, et le numéro 213 de la Convention porte sur la préparation et l'adoption de l'ordre du jour de la conférence. |
| **2.2** La CMDT pourrait envisager de confier les discussions sur le plan stratégique de l'UIT au GCDT, en prévision de la Conférence de plénipotentiaires suivante, compte tenu des résultats de la CMDT.  **2.3** La finalité des sessions de haut niveau (qui servent de cadre pour les déclarations de politique générale) pourrait être redéfinie afin d'en faire des manifestations thématiques [de plus amples informations sont données dans le cadre du Thème 4] visant à traiter des problèmes en matière de développement et des priorités clairement définies.  **2.4** Les discussions sur les Résolutions pourraient découler essentiellement des résultats des réunions précédentes du GCDT, axées sur la rationalisation. | Conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT, la CMDT n'est pas chargée d'examiner la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT. Cette tâche est toutefois reflétée dans la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, en particulier au § 1.8.2. Dans la mesure où la Résolution 1 relève de la compétence de la CMDT, elle peut être modifiée par la Conférence si celle-ci le souhaite. |
| **2.5** Les Questions confiées aux Commissions d'études pourraient être identifiées durant le processus préparatoire, conformément aux besoins des membres et aux priorités régionales et interrégionales.  **2.6** La mise en correspondance entre les Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-T et celles de l'UIT-D, ainsi qu'entre celles de l'UIT-R et de l'UIT-D, pourrait être améliorée afin d'identifier les chevauchements ou les convergences éventuels. |  |
| **2.7** Les organisations régionales de télécommunication pourraient définir un certain nombre de "priorités régionales" sur la base du champ d'application de la conférence en matière de développement. Les organisations régionales de télécommunication pourraient être encouragées à définir des priorités communes entre les régions, qui pourraient être mises en œuvre dans les limites budgétaires du BDT ou mises en correspondance avec des engagements pris avant ou pendant la conférence. |  |

|  |
| --- |
| Thème 3: Mobilisation des parties prenantes |

|  |  |
| --- | --- |
| Propositions | Dispositions/Observations pertinentes du point de vue juridique ou sur le plan des procédures |
| **3.1** Créer des listes de cibles concernant les principaux participants invités par groupe de membres, dont une courte liste de hautes personnalités, et gérer le processus de ciblage/d'invitation en fonction des échéances.  **3.2** Améliorer les manifestations préparatoires existantes ou en créer de nouvelles afin de mobiliser les participants ciblés. | L'article 25 de la Convention et l'article 3 des Règles générales portent sur les invitations/l'admission à participer à la CMDT. Les droits des Membres de Secteur et des observateurs sont respectivement établis dans l'article 3 de la Constitution et la Résolution 145 de la Conférence de plénipotentiaires. Des dispositions supplémentaires sur les droits des Membres de Secteur sont également reproduites dans la Résolution 14 de la PP. |
| **3.3** Les parties prenantes externes pourraient coprésider des sessions spéciales inscrites à l'ordre du jour de la conférence, par exemple:  a) une session consacrée aux institutions et aux partenaires de développement sur le plan international/bilatéral;  b) une session consacrée à l'éducation;  c) une session visant à étudier la manière de financer l'écosystème des TIC. |  |
| **3.4** Concevoir et déployer une campagne de promotion ciblée de la CMDT. |  |

|  |
| --- |
| Thème 4: Manifestations parallèles |

|  |  |
| --- | --- |
| Propositions | Dispositions/Observations pertinentes du point de vue juridique ou sur le plan des procédures |
| Créer des manifestations parallèles efficaces, en choisissant avec précaution le ou les thèmes et les participants, en définissant clairement l'ordre du jour et en mettant en avant la proposition de valeur.  À cette fin, on pourrait envisager ce qui suit:  **4.1** Un processus de préparation distinct dans le cadre des manifestations parallèles.  **4.2** Les manifestations parallèles pourraient faire partie intégrante de la CMDT et constituer une session consacrée au développement, venant en complément du programme de la conférence.  **4.3** Un processus postérieur à la CMDT visant à coordonner ou à mettre en œuvre les résultats des manifestations parallèles en collaboration avec les parties prenantes concernées. |  |
| Caractéristiques d'une session consacrée au développement dans le cadre de la CMDT:  **4.4** La session consacrée au développement pourrait être organisée autour de grandes questions thématiques, par exemple les priorités régionales, et devrait être diversifiée, interactive et dynamique.  **4.5** La finalité des sessions de haut niveau (qui servent de cadre aux déclarations de politique générale) pourrait être redéfinie afin d'en faire des manifestations thématiques visant à traiter des problèmes en matière de développement ainsi que des priorités clairement définies. Les sessions thématiques pourraient avoir pour objectif de trouver des solutions à ces problèmes, notamment en ce qui concerne les aspects financiers.  **4.6** Les intervenants et le public pourraient représenter 4 types de parties prenantes (les acteurs rencontrant des problèmes, les acteurs offrant des solutions, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires), afin d'améliorer les possibilités d'interaction et de susciter l'intérêt.  **4.7** Cette session pourrait déboucher sur des propositions de projets ou des initiatives nouvelles ou améliorées concernant des thèmes, des manifestations d'intérêt et des engagements en vue du financement ainsi que des programmes de travail concrets visant à assurer un suivi. |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_